

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

28 octobre 2014

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 9

N° 1244/2014

Objet :

**Travaux Rue
SAINT JEAN
- 1^{ère} partie -**

Renforcement et
effacement du réseau
électrique

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission en
préfecture 14 novembre 2014
et de la publication faite, le
14 novembre 2014.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatre novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames Messieurs : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, Mme SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Suite aux dernières réunions, le Maire rappelle au Conseil Municipal, le projet d'enfouissement des réseaux dans la rue Saint Jean.

Il annonce que ces travaux seront effectués en deux temps. La première partie s'effectuera courant 2015 et prendra en compte la fin de la rue jusqu' à la moitié de celle-ci située vers le numéro 20 (emplacement de la Mairie).

Pour se faire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SARL PIERRE ELECTRICITE dont les travaux d'enfouissement du réseau éclairage public sont estimés à 24 240.00€ HT. Le Maire souligne également que la réfection et l'aménagement de la chaussée seront à prévoir dans le même temps et que ces travaux prendront en compte les projets intégrés récemment au PAVE(Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé énoncé ci-dessus,

Accepte à l'unanimité,

- d'entreprendre les travaux dans la rue Saint Jean, en 2 temps,
- le devis de la SARL PIERRE ELECTICITE,

et charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités liées à ce dossier.

certifié conforme,

Fait à Chepy, le 14 novembre 2014

Le Maire,
J. ROUSSINET
